



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/035

**OBJET : BUDGET ANNEXE « GESTION DU SITE » -
AFFECTATION DU RESULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF
2023**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 mars 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

Le 23 mars de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M. FATH	BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	E	Mme PEREZ	SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. BARRÈRE
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/035

**OBJET : BUDGET ANNEXE « GESTION DU SITE » -
AFFECTATION DU RESULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF
2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022/071 du 29 mars 2022 relative au vote du budget Primitif du budget annexe « Gestion du Site »,

Vu la délibération n°2023/027 relative à l'approbation du compte de gestion 2022 dudit budget,

Vu la délibération n°2023/031 relative à l'adoption du compte administratif 2022 dudit budget,

Considérant, la possibilité d'affecter de manière anticipée au budget annexe « Gestion du Site » les résultats de l'exercice antérieur d'un même budget,

Considérant, que la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'effectue en respectant les conditions posées par les textes en vigueur,

Considérant, que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Considérant, que le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'affectation du résultat du budget annexe « Gestion du Site » comme suit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	16 395,33€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	7 147,36€
Résultat comptable cumulé	23 542,69€
Solde des restes à réaliser	-59 893,32€
Besoin réel de financement	-36 350,63€

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	244 466,68€
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	865 624,80€
Résultat de clôture à affecter	1 110 091,48€

Affectation budgétaire 2023		
	Dépenses	Recettes
002 Résultat de fonctionnement reporté		1 073 740,85€
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		36 350,63€
001 Résultat d'investissement reporté		23 542,69€

- Prévoit les crédits aux budgets afférents,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230323-2023_035-DE




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/035

**OBJET : BUDGET ANNEXE « GESTION DU SITE » -
AFFECTATION DU RESULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF
2023**

Fait à Martillac, le 23 mars 2023

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230323-2023_035-DE

